

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-7-6-8

Séance du vendredi 5 juillet 2013

### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX 1ÈRES RENCONTRES AQUATERRITORIAL A MULHOUSE LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2013 CHAPITRE 65 PROGRAMME C711 PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-5 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 – Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 7 500 € à l'Association IDEAL au Kremlin-Bicêtre pour l'organisation des 1ères Rencontres « Aquaterritorial » à Mulhouse, les 25 et 26 septembre 2013.

La subvention sera imputée sur le Programme C711, Chapitre 65, Fonction 70, Nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions